

# 46 – Budget communal de l'exercice 2024 : Anticipation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024

## Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-1,

Considérant la nécessité de pouvoir engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024,

Sur proposition de Madame le Maire,

### Délibère

#### Article 1

Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024 par le Conseil Municipal :

<b>Chapitre 900 Administration générale :</b> .....	<b>385.000 €</b>
90020.2/2135-BAT (bâtiments communaux) .....	100.000 €
90020.2/2135-BAT (autres immobilisations CTM).....	35.000 €
90020.6/2051-INFO (logiciels informatiques).....	80.000 €
90020.6/21533-INFO (câblage informatique) .....	50.000 €
90020.6/2183-INFO (matériels informatiques).....	120.000 €
<b>Chapitre 901 Sécurité Publique :</b> .....	<b>250.000 €</b>
90111/2135-BAT (commissariat) .....	150.000 €
90112/21533-INFO (vidéoprotection) .....	100.000 €
<b>Chapitre 902 Enseignement et Formation :</b> .....	<b>230.000 €</b>
90211/2135-BAT (écoles maternelles) .....	100.000 €
90211/2135-ESPV (aires de jeux et cours maternelles).....	10.000 €
90211/2135-VOIR (cours d'écoles maternelles).....	10.000 €
90212/2135-BAT (écoles élémentaires).....	100.000 €
90212/2135-VOIR (cours d'écoles élémentaires).....	10.000 €
<b>Chapitre 903 Culture :</b> .....	<b>150.000 €</b>
90313.2/2135-BAT (NECC) .....	150.000 €
<b>Chapitre 904 Sport et Jeunesse :</b> .....	<b>200.000 €</b>
90411/2135-BAT (gymnases municipaux) .....	100.000 €
90412/2135-BAT (stades municipaux) .....	100.000 €
<b>Chapitre 908 Aménagement urbain :</b> .....	<b>400.000 €</b>
90811/21531-ESPV (réseaux d'arrosage automatique) .....	10.000 €
90811/21531-VOIR (bornes incendie).....	20.000 €
90814/21534-VOIR (éclairage public).....	50.000 €
90822/2152-VOIR (voirie communale) .....	100.000 €
90822/21578-VOIR (mobilier urbains) .....	5.000 €
90822/2158-VOIR (matériel technique) .....	5.000 €
90823/2121-ESPV (plantations d'arbres) .....	100.000 €
90823/2135-ESPV (espaces verts urbains et aires de jeux) .....	100.000 €
90823/21578-ESPV (mobilier urbains) .....	10.000 €

**Soit un total de crédits ouverts de.....**

**1.615.000 €**  
Accusé de réception en préfecture  
094219400462-20231207-DEL46AF071223-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2023  
Date de réception préfecture : 11/12/2023

## Article 2

Dit que les crédits correspondants seront repris pour inscription en dépenses de la section d'investissement au budget primitif de l'exercice 2024.

Pour extrait conforme,  
Le Maire



Marie France PARRAIN

Le Secrétaire de séance



Romain MARIA

**Délibération affichée le : 12/12/2023**

**Délibération adoptée par :**

**40 voix pour :**

**Elus de la Majorité Municipale**

**01 voix contre :**

**M. Betis**

**01 abstention(s) :**

**M. Maubert**

**00 ne prenant pas part au vote**

Accusé de réception en préfecture  
094-219400462-20231207-DEL46AF071223-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2023  
Date de réception préfecture : 11/12/2023

**Nombre de Membres**

Composant le Conseil Municipal : 45  
En exercice : 45  
Présents à la séance  
Ou représentés : 42

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT  
-----  
EXTRAIT  
Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**SESSION ORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 décembre à 19 heures, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Marie France PARRAIN, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 28 novembre 2023, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

Mme PARRAIN, Maire,  
M. CAPITANIO, M. BARNOYER, Mme HERVÉ, M. CHAULIEU, Mme PEREZ,  
M. CADEDDU, Mme HARDY, M. BORDIER, Mme BEYO, M. MARIA

*Adjoint au Maire*

Mme VIDAL, MM. SAMBA, REMINIAC, LEJEUNE, Mmes YVENAT,  
DELESSARD, HERMOSO, PAIRON, FRANCKHAUSER, MM. FRESSE,  
FRANCINI, Mme SOUBABERE, M. TURPIN, Mmes DOUIS, VINCENT,  
MM. DELEUSE, MAROUF, Mme PHILIPONET, M. TENDIL, Mme LEYDIER,  
MM. SIMEONI, BALLERINI, Mme LATOUR, MM. HUGON, GORDE-GROSJEAN,  
BETIS, MAUBERT

*Conseillers Municipaux*

**Absents représentés :**

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales  
M. HERBILLON ayant donné mandat à Mme le Maire  
Mme CHAPTAL ayant donné mandat à Mme BEYO  
M. MONFORT ayant donné mandat à M. MARIA  
M. LEFEVRE ayant donné mandat à M. BORDIER

**Absents excusés :**

M. BOUCHÉ  
Mme PANASSAC  
Mme CERCEY

Monsieur BETIS est arrivé à 19 heures 30 lors des débats de la question n°23.

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. MARIA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 19 heures.